



# L'AVENIR EN COMMUN ÉDITION 2025



L'Avenir en commun est le programme de la Nouvelle France. Il part de ses aspirations et répond à ses besoins en organisant la rupture avec l'ordre social, écologique, et économique dominant.

À chaque étape, il se construit donc en impliquant le plus grand nombre. C'est pourquoi nous l'avons ouvert à contributions citoyennes.

**Merci pour vos nombreuses contributions. Nous en publierons bientôt une synthèse ici.**

[☰ Table des matières](#) » [☰ Faire la révolution citoyenne](#) » **Chapitre 1 : Le pouvoir au peuple**

## ☰ Table des matières

### ☰ **Faire la révolution citoyenne**

#### **Chapitre 1 : Le pouvoir au peuple**

##### **Réunir une Assemblée constituante pour passer à la 6e République**

Abolir la monarchie présidentielle

Balayer l'oligarchie, abolir les privilèges de la caste

Une République permettant l'intervention populaire

Une République laïque

La Révolution citoyenne dans les médias

# Réunir une Assemblée constituante pour passer à la 6e République

*Les institutions de la 5e République sont devenues dangereuses. Elles organisent un pouvoir solitaire. L'irresponsabilité des dirigeants leur permet de mettre en péril nos biens communs. Les citoyens sont écartés de la décision politique. La confiance est rompue entre le peuple et ses institutions représentatives, en particulier après le coup de force du bloc libéral qui a usurpé le pouvoir pour poursuivre sa politique malgré trois défaites électorales successives. Nous avons le pouvoir de refonder nos institutions communes. Nous proposons que les Français se dotent d'une nouvelle Constitution rédigée par une Assemblée constituante.*

## MESURE CLÉ

### **Convoquer une Constituante pour passer à la 6e République**

- Convoquer un référendum (article 11) pour engager le processus constituant et décider des modalités de composition de l'Assemblée constituante : mode de scrutin, parité, tirage au sort et incompatibilités ; et des modalités de délibération : comités constituants et participation citoyenne
- Aucun parlementaire des anciennes assemblées ne pourra siéger dans cette Assemblée constituante ; les délégués à l'Assemblée constituante ne pourront être candidats aux élections suivant l'entrée en vigueur de la Constitution
- Le projet de Constitution proposé par l'Assemblée constituante sera soumis à référendum après deux ans de travaux. En cas de vote négatif, la Constituante reprendrait ses travaux

63 % des Français sont favorables à un processus constituant qui consisterait à donner le pouvoir aux Français d'écrire une nouvelle Constitution (Ifop, 2024)

Merci pour vos contri

#### Gérer le consentement aux cookies



Pour offrir les meilleures expériences, nous utilisons des technologies telles que les cookies pour stocker et/ou accéder aux informations des appareils. Le fait de consentir à ces technologies nous permettra de traiter des données telles que le comportement de navigation ou les ID uniques sur ce site. Le fait de ne pas consentir ou de retirer son consentement peut avoir un effet sur certaines caractéristiques et fonctions.



ACCEPTER

REFUSER

VOIR LES PRÉFÉRENCES

[Mentions légales](#)



## Le menu

[ACCUEIL](#) ■ [CONTRIBUER AU PROGRAMME](#) ■ [FAIRE UN DON](#) ■ [JE SOUTIENS](#)

## Les réseaux

[WHATSAPP](#) ■ [TELEGRAM](#) ■ [TWITCH](#) ■ [YOUTUBE](#) ■ [INSTAGRAM](#) ■ [TIKTOK](#) ■ [X](#) ■  
[FACEBOOK](#) ■ [THREADS](#) ■ [BLUESKY](#)

## Les sites amis

[ACTION POPULAIRE](#) ■ [LA FRANCE INSOUMISE](#) ■ [BLOG DE JEAN-LUC MÉLENCHON](#) ■  
[L'INSOUMISSION](#) ■ [DÉSINTOX](#) ■ [LE DISCORD](#)

[Mentions légales](#)

### Gérer le consentement aux cookies



Pour offrir les meilleures expériences, nous utilisons des technologies telles que les cookies pour stocker et/ou accéder aux informations des appareils. Le fait de consentir à ces technologies nous permettra de traiter des données telles que le comportement de navigation ou les ID uniques sur ce site. Le fait de ne pas consentir ou de retirer son consentement peut avoir un effet sur certaines caractéristiques et fonctions.



[Mentions légales](#)